

Fabrique de ressorts CML – CH - 1854 Leysin

Conditions de vente

1. Conditions générales de vente – Les conditions de vente, ci-après, sont valables dans la mesure où aucune autre disposition spécifique n'a été convenue par écrit. Toutes les dispositions figurant sur la commande de l'acheteur allant à l'encontre des présentes conditions de vente ne seront pas acceptées et ceci sans que CML ne doive le mentionner en détail sur sa confirmation de commande. La validité du contrat de vente est acquise par la confirmation de commande, par courrier, fax ou courriel.

2. Offres – Nos offres, qui sont limitées dans le temps, sont sans engagement de notre part. Les commandes ne seront légalement reconnues que par confirmation écrite de notre part (voir pt.1). Les prix contenus dans l'offre sont indiqués en francs suisses ou à la demande en euro, livraison départ usine (EXW: La Manufacture – 1854 Leysin / Incoterms 2010), emballage, transport et TVA non compris ceux-ci seront facturés à la livraison. Les dessins, modèles ou échantillons de l'acheteur restent la propriété du client et ne pourront pas être transmis à des tiers sans son autorisation.

3. Transport et emballage. A la livraison, le transport et l'emballage sont facturés. Tous les frais annexes éventuels tels qu' assurances, impôts ou autres, sont à la charge de l'acheteur. CML se réserve le droit d'adapter ses prix selon l'évolution des conditions économiques ou des changements intervenus entre l'offre et celui de l'exécution de la commande. Si l'adaptation dépasse 10% du montant prévu l'acheteur sera prévenu.

4. Délais de livraison – Dans nos offres, les délais indiqués s'entendent à réception de la commande et de la matière dans le cas de la mise à disposition de celle-ci par le client ou de la matière commandée spécifiquement par CML pour l'exécution de la commande. La non observation d'un délai de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts ou servir de motif pour l'annulation de la commande.

5. Quantités à livrer – Une quantité supérieure ou inférieure de 10% à celle commandée peut être livrée selon usage de notre branche. Si une quantité minimum ou exacte doit être livrée, l'acheteur en informera CML par écrit, ou le mentionnera sur la commande.

6. Expéditions et assurances – Les coûts de transport et d'emballage de la marchandise commandée sont à la charge du destinataire et le transport se fait aux risques et périls de l'acheteur. Le transport n'est assuré que sur ordre écrit de l'acheteur, tous les frais en découlant étant à sa charge.

7. Conditions de paiement – le paiement est à effectuer à 30 jours net, dès la date de la facture. Si à l'échéance le montant n'est pas payé, CML se réserve le droit d'exiger selon le CO un intérêt moratoire de 7% du montant dû. Le versement d'intérêts moratoires ne libère pas l'acheteur de l'obligation d'effectuer le paiement conformément aux conditions. Les marchandises livrées restent propriétés de CML jusqu'au paiement complet du montant dû.

8. Outillages – La participation du client à la fabrication d'un outillage est facturée séparément avec la première livraison. Par sa participation à un outil, l'acheteur a acquis l'exclusivité des pièces produites, ainsi que la propriété de l'outil si celui a été financé entièrement par l'acheteur. Dans le cas où le financement est partiel, l'outil reste la propriété de CML. Les modifications de l'outil sont à la charge de l'acheteur. Après une non utilisation de plus de 5 ans, CML peut en disposer.

9. Contrôle de qualité – La marchandise est contrôlée selon les méthodes usuelles en cours et en fin de production. D'autres procédures spécifiques feront l'objet d'un cahier des charges et d'un accord entre CML et son client.

10. Réclamations – Les réclamations portant sur le nombre, la qualité et le poids de la marchandise sont à formuler dans les 10 jours, après réception de la marchandise. En cas d'acceptation de la réclamation, CML offre les mêmes prestations prescrites sous chiffre 11, garantie.

11. Garantie – La durée de la garantie est de 3 mois dès la date de livraison. CML s'engage à réparer ou à remplacer, selon son choix, toutes les pièces reconnues défectueuses le plus vite possible ou d'établir une note de crédit de la valeur respective. Les pièces remplacées deviennent la propriété de CML. Est exclue toute autre prétention de l'acheteur fondée sur une livraison défectueuse, notamment des dommages et intérêts et la résiliation du contrat. Toutes prétentions résultant de l'utilisation à l'insu de CML de pièces intégrées dans des accessoires, des fournitures et des composants montés dans des véhicules, bateaux, aéronefs ou dans des dispositifs, des éléments médicochirurgicaux ou implantables sont exclues. Sont exclus de la garantie les défauts suite à une usure normale, mauvais entretien, non observation des prescriptions d'utilisation, surcharge, influences chimiques ou électrolytiques, mauvais montage des pièces ou autres raisons qui ne sont pas liées à un défaut de fabrication.

12. Modifications des commandes par l'acheteur – En cas de modifications de la commande en cours (quantité, dimensions, matière, etc.), CML se réserve le droit de facturer les pièces déjà fabriquées ou semi-fabriquées ou de procéder à une adaptation de prix en fonction de la nouvelle quantité commandée et/ou des modifications demandées.

13. Annulation de la commande – Les commandes acceptées ne peuvent être annulées qu'avec le consentement de CML. L'acheteur s'engage à couvrir les frais éventuels déjà engagés pour la commande en question.

14. Patentes - Droits d'origine – L'acheteur s'engage à libérer CML de tous droits éventuels de tiers concernant des patentes, droits d'origine ou d'autres protections concernant les commandes confiées à CML.

15. Domicile juridique : Se référer aux conditions générales de vente Polyval (chiffre 19)

Terms of sale

1. General terms of sale. The terms of sale hereafter are applicable provided no different terms have specifically been agreed upon by both parties, in writing. Any terms stipulated in buyer's order which are incompatible with the present terms of sale shall be deemed null and void, without CML being obliged to specify this when confirming the order. The transaction becomes legally binding upon confirmation of the order in writing, by fax or e-mail.

2. Offers – Offers limited in time are given without commitment. Orders will be legally validated only if confirmed by us in writing (see § 1). Our offers ex works (EXW: La Manufacture – 1854 Leysin / Incoterms 2010) are priced in Swiss currency but can be quoted in Euro on demand. The cost of packing, transportation and VAT is not included in the price and will be invoiced on delivery.

3. Transport and packing – Transportation and packing will be invoiced on delivery of the goods. Incidental costs, if any, such as Insurances, taxes etc. are to be borne by the buyer. CML reserve the right to adjust prices as may be necessary by economic developments or by other changes occurring during the period elapsed between the initial offer and the completion of the order. Should such adjustment exceed 10% of the agreed price, CML will notify the buyer in advance.

4. Delivery time – Time of delivery, as indicated in our offers, is to be understood as counting from the date of receipt of the order or receipt of the material if same is supplied by the client, or from receipt of material especially ordered by CML for the execution of the order. If the time of delivery stipulated in the offer is exceeded, such delay does not entitle the client to claim damages or to cancel the order.

5. Quantity to be delivered – It is customary in our branch that a fluctuation of 10% more or less may occur between the quantity ordered and that actually delivered. If a minimum quantity or a precise quantity is required, the buyer is held to indicate this to CML in his written order.

6. Despatch and insurances – All expenses for transportation and packing of the goods shall be borne by the buyer; transportation, if carried out, shall be at buyer's own risk. Transportation of the goods shall be insured only on buyer's written request, all expenses involved being borne by him.

7. Conditions of payment – Payment of invoices, in full, without any deductions, is due within 30 days from the date of the invoice. If the invoice has not been settled by the due-date, CML reserve their right to claim interest on arrears at 7%, in conformity with the Swiss commercial code. The settlement of interest on arrears in no way exonerates the buyer from his contractual obligations of financial settlement.

8. Tools – Client's financial participation in the manufacture of a specific tool will be invoiced separately when the first delivery takes place. Through his financial participation, the buyer acquires exclusivity rights on the piece of equipment manufactured. If he has financed it entirely, it becomes his property. If his contribution only covers part of the cost, the tool remains CML property. Modifications brought to the tool, if any, shall be at buyer's expense. Any tool which remains unused for minimum 5 years can be freely disposed of by CML.

9. Quality control – Quality control is carried out during and at the end of the production process. In case any particular control procedures are required, same must be specified in advance and be agreed by CML with the client.

10. Claims – Claims relating to number of items, quality or weight must be lodged within 10 days after receipt of the goods by the client. If a claim is accepted, CML will offer the same benefits as set out in § 11 (Warranty).

11. Warranty – The duration of warranty is 3 months from the date of delivery of the goods. CML undertakes the commitment to repair or (at CML's discretion) replace any item(s) recognised as being defective, as rapidly as possible. Alternatively, CML may choose to issue a credit note for the value of the item(s) concerned. Items which have been replaced become the property of CML. Any further claims by the buyer, based on a faulty consignment, shall be rejected, in particular claims for consequential damages and cancellation of the sales contract. Likewise excluded from this warranty are claims arising from the fact that components produced by us and incorporated in accessories, delivered material or other appliances, have been installed and utilised, without our knowledge, in vehicles, ships, aircraft or other similar devices, or in medico-surgical material or implants.

12. Change of orders at client's request – If the client requests changes while his order is being processed (quantity, dimensions, material etc.), CML reserves the right to invoice such items as have already been manufactured, partly or wholly, respectively to adapt its price to the changed order and/or modified specifications.

13. Cancellation of an order – Once accepted, orders can be cancelled only with the express agreement of the supplier. In such event, the buyer is obliged to cover all costs that may already have been incurred in the processing of the order.

14. Patents / property rights – The buyer undertakes to hold CML free from any claims arising from patents or property rights held by third parties, or from any protective restrictions of whatsoever kind, in relation to orders entrusted to CML.

15. Jurisdiction : Refer to Polyval's general terms and conditions of sale (Nb 19)